

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES PARTICULIERS

Les présentes conditions générales de vente définissent les offres stage vacances que la société Blue Green (ci-après « Blue Green ») propose aux particuliers, ainsi que les obligations réciproques qui en découlent.

Le formulaire réservé aux particuliers et les conditions générales de vente y afférentes, déterminent pour leur titulaire principal (ci-après « le Titulaire Principal »), les conditions contractuelles d'accès à l'enseignement et d'accès aux golfs de la Chaîne Blue Green (telle qu'elle est définie à l'article « la Chaîne Blue Green »). Ce dernier accès demeure, par ailleurs, soumis aux règlements intérieurs des sites de la Chaîne, et aux règlements des réservations de la Chaîne Blue Green.

La grille tarifaire stage vacances Blue Green est annexée aux présentes conditions générales de vente.

L'ensemble des documents susmentionnés forme un ensemble contractuel indissociable, ci-après dénommé « le Contrat ».

Article 1 – Inscription et modalités de règlement

Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée d'un chèque d'acompte.

Règlement du solde devra se faire 8 jours avant le début du stage.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la date et la signature du stagiaire.

Pour les enfants mineurs, les noms, prénoms et adresse des parents ou tuteurs sont obligatoires.

Les stages junior sont réservés aux enfants de moins de 13 ans.

Les stages initiation sont réservées aux personnes néophytes, et donc n'ayant ni carte verte ni index.

Article 2 – Ajustement de contenu et annulation du contrat par Blue Green

Le ou les tarifs proposés s'entendent pour une durée de stage dimensionnée en fonction d'un nombre de stagiaires prédéterminé. Le nombre des intervenants influe en effet nécessairement sur la durée nécessaire pour dispenser les enseignements correspondants.

C'est pourquoi, dans l'hypothèse où le nombre de participants effectifs au stage serait inférieur au maximum prédéfini, la durée du stage sera automatiquement réajustée, ce que reconnaît le Client, et ce comme suit :

- Pour 2 personnes : 50 % du temps initialement prévu
- Pour 3 personnes : 75 % du temps initialement prévu.

Dans l'hypothèse cependant où sur le créneau calendaire souscrit, un seul participant serait inscrit, ou en cas de force majeure, Blue Green se réserve le droit, moyennant un préavis de 2 jours, de reporter le stage commandé. Une nouvelle date sera proposée au client à cette même occasion. A défaut d'accord des Parties sur une nouvelle date, le stage sera annulé, ce que reconnaît le Client. Si l'annulation intervient avant le début du stage, les sommes versées seront remboursées intégralement.

Article 3 – Annulation du contrat par le Titulaire Principal

Annulation d'inscription du fait du stagiaire :

- 8 jours avant le début du stage : l'acompte sera remboursé déduction faite de 30 € pour frais de dossier,
- moins de 8 jours avant le début du stage : le montant total du stage sera conservé.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Article 7 – Règlements intérieurs et des réservations des sites de la Chaîne Blue Green

L'accès aux sites de la Chaîne Blue Green est régi par leur règlement intérieur et leurs règlements de réservations. Le Titulaire Principal reconnaît en avoir pris connaissance.

Article 10 – Aptitude à la pratique sportive

le Titulaire Principal ayant décidé d'utiliser une installation sportive de la Chaîne Blue Green, est tenu de vérifier, sous sa seule responsabilité, qu'il a la capacité physique, sportive et technique nécessaire, et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation.

En cas de participation à une compétition FFGolf, ou à un cours, le Titulaire Principal devra présenter à Blue Green une licence de la Fédération Française de Golf.

Article 11 – Assurance

Le Titulaire Principal devra être assuré au titre de sa responsabilité civile.

Sur demande de Blue Green, le Titulaire Principal du Contrat devra pouvoir justifier d'une telle assurance.

Article 12 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de la conclusion d'un Contrat, sont enregistrées dans le fichier de clients établi et tenu à jour par Blue Green, afin notamment de permettre l'accès aux sites de la Chaîne Blue Green. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Titulaire Principal bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il pourra s'adresser au siège social de Blue Green.

Article 13 – Juridiction compétente et loi applicable

En cas de litige relatif au Contrat, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente. Blue Green élit domicile en son siège social. Ce Contrat est régi par la loi française.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires, veuillez cocher la case ci-contre :

Fait à _____

En deux exemplaires,

Le _____

Précédées de la mention « Lu et approuvé »,

Signature du Titulaire Principal (représentant légal)

Cachet et signature du
représentant de Blue Green